LOIRE ATLANTIQUE **les nouvelles**

Hebdomadaire départemental du Parti Communiste Français - N° 161 - 5 février 1981 - Prix : 1 F

SAMEDI 14 FEVRIER, à 15 heures
Salle de l'ancienne école mixte de MONTOIR (rue Jean-Jaurès)

Rassemblement de la Jeunesse

Pour l'emploi et la formation professionnelle

278 MEETINGS

« 131 propositions de lutte pour les dizaines de milliers d'habitants de Loire-Atlantique invités à 278 assemblées populaires de renforcement, pour préparer le 10 avril, à Nantes, avec Georges Marchais, le plus grand rassemblement que notre région ait jamais connu... »

Voilà le « flash » d'information que vous n'entendrez pas à FR 3, que vous ne lirez pas dans « Ouest-France » ou les journaux d'Hersant et qui pourtant résume en quelques mots la volonté des communistes de Loire-Atlantique de tout faire pour que le 26 avril exprime en Loire-Atlantique un vote massif pour le changement et son candidat.

Les manipulations politiciennes des médias et l'accord tacite de Giscard, de toute la droite et du P.S. pour qu'il n'y ait pas de véritable débat à l'occasion de l'élection présidentielle n'y changeront rien : aujourd'hui, rien n'est joué et il dépend beaucoup des communistes, de leurs amis, de l'ensemble des travailleurs que les choses bougent et se jouent dans le bon sens.

Où mieux qu'à l'échelle du quartier, de l'entreprise, du village, toutes les forces intéressées au changement peuvent-elles se mobiliser, agir pour les objectifs qui correspondent à leur situation, constater et faire constater que ces objectifs sont ceux du candidat communiste et mener campagne, à partir de là, pour le vote communiste lui-même ?

C'est ce que chaque cellule va s'attacher à réaliser, dans des formes multiples, au cours du mois de février, en tenant son assemblée populaire de renforcement et en ayant le souci d'en faire un démarrage de grande dimension de la campagne électorale qui casse le silence et la volonté de toutes les autres formations politiques d'étouffer le véritable enjeu : changer ou ne pas changer.

10 AVRIL à NANTES avec Georges MARCHAIS candidat des travailleurs

RENDEZ-VOUS DES LUTTES, DE L'ESPOIR

Vendredi 10 avril, à 21 heures, G. Marchais, le candidat anti-Giscard, ouvrira la campagne officielle des élections présidentielles à Nantes, place de la Petite-Hollande.

Au cours d'une conférence de presse à laquelle participaient les secrétaires fédéraux d'Ille-et-Vilaine, du Maine-et-Loire, de Mayenne, du Morbihan, de Loire-Atlantique, de la Sarthe et de la Vendée, Claude Poperen, membre du Bureau politique du P.C.F. et délégué régional des Pays de Loire, a notamment déclaré :

« Le choix de la plus grande ville de l'Ouest pour y tenir meeting à cette date souligne la volonté des communistes d'affirmer dans cette région, particulièrement malade de la politique du pouvoir et du patronat, la nécessité de sortir de la crise et d'aller au changement.

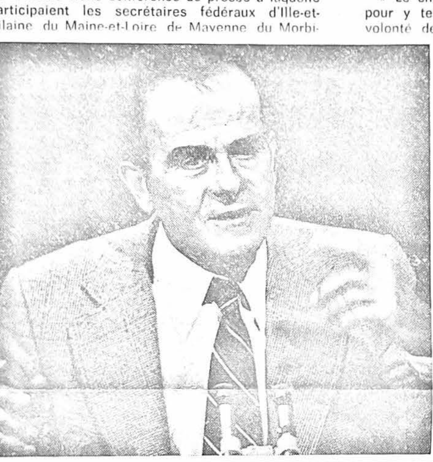

« Guichard, Ansquer, Foyer, Ligot, Marcellin, Méhaignerie, Bonnet, Cointat, tous ces hommes de l'U.D.F. et du R.P.R. (majorité de la majorité) soutiennent sans la moindre défaillance, depuis sept ans, Valéry Giscard d'Estaing et ses Premiers ministres successifs : Chirac et Barre.

« Nous voulons faire de ce rassemblement à Nantes avec le candidat des travailleurs le plus grand rassemblement que cette ville connaîtra au cours de la campagne des élections présidentielles.

« Après Le Mans, Cholet, Saint-Brieuc, Brest, Rennes, meetings couronnés de succès, comme l'ont été les trente et un meetings tenus par Georges Marchais depuis fin septembre, Nantes sera une étape marquante de la volonté des populations de l'Ouest d'en finir avec le giscardisme, de s'opposer à sa relève par le consensus à trois : Giscard - Chirac - Mitterrand.

« Ce rassemblement sera par contre le point de convergence et d'expression des luttes qui se mènent, avec la participation des communistes pour le droit au travail pour tous, contre la misère dans les foyers de travailleurs, contre les hausses locatives, contre les sanctions et les brimades des Renon, P.D.G. de la S.N.I.A.S., des patrons des P.M.E., les atteintes au droit de grève chez Dubigeon, contre les coups portés aux agriculteurs par la majorité socialo-réactionnaire de la C.E.E. à Strasbourg, contre la volonté d'introduire chez nous les méthodes de travail à la japonaise dont rêve le chef de file giscardien Le Masne, tout comme son sinistre et louche ami Poniatowski.

Nous entendons en effet poursuivre notre campagne en prise directe sur les luttes.

Une campagne qui contribue avec efficacité au développement de celles-ci sous toutes les formes et qui permette d'un même élan un dialogue politique de masse d'une ampleur inégalée sur les conditions et les moyens du changement.

Notre campagne est tournée contre tous les dirigeants et les profiteurs, au sens le plus strict du terme, d'un régime qui prodigue ses libéralités aux plus riches et prétend imposer aux autres l'austérité et le chômage, la précarité de la vie et l'insécurité.

Notre candidat est l'adversaire des inégalités et de l'injustice.

Il est l'homme de la continuité dans la lutte engagée et du respect des engagements pris.

NANTES :

transports en commun NON AUX 16 % D'AUGMENTATION

Encore 16 % d'augmentation en moyenne des tarifs des titres de transport de la SEMITAN, en deux ans cela correspond à plus de 31 % de hausse.

Cela suffit, il faut marquer un coup d'arrêt à cette politique qui trouve toujours en bout de chaîne l'utilisateur, l'usager.

Il est inadmissible en effet que le SITPAN et la SEMITAN ne trouvent que cette solution pour parer aux carences de l'Etat.

Les dirigeants socialistes qui sont à la tête de ces syndicats s'alignent une fois de plus sur le désengagement de l'Etat et comme il faut équilibrer le budget alors ils font appel aux travailleurs, aux usagers, pour combler le déficit, ils prennent l'argent où il y en a si peu.

C'est une situation anormale, à laquelle le parti socialiste prend habitude.

En effet, lorsque l'Etat diminue sa participation dans les HLM, les élus du P.S. augmentent les loyers des travailleurs.

Si l'Etat ne veut pas financer une école ils proposent de la faire payer par la commune. Pour l'OPPL même attitude et aujourd'hui c'est le tour des transports en commun.

Pour les communistes il ne serait être question de céder à cette pression, le PCF, ses élus feront tout ce qui est en leur pouvoir pour contraindre

(suite page 4)

SOUSCRIPTION

GRAND RENDEZ-VOUS FÉDÉRAL
Le Jeudi 26 Février avec Maurice ROCHER

Le troisième rendez-vous de la souscription, le jeudi 26 février à 19 h au siège de la Fédération, sera présidé par M. Rocher.

L'accent sera mis sur la nécessité d'intégrer la souscription à tous les aspects de la campagne pour l'élection présidentielle, précisément au moment où s'intensifie la bataille et grandit l'intérêt politique.

Les informations en notre possession témoignent que ce rendez-vous peut être un succès pour notre Fédération.

Il est vrai que toutes les sections n'avancent pas au même rythme, certaines même ont de sévères retards. Les combler durant les semaines qui nous séparent du 26 février, exige de grands efforts, en s'inspirant des nouveaux axes de la campagne.

Il apparaît après les versements de cellule, comme le montre un certain nombre, que les souscriptions à 1 000 F et plus offrent un moyen essentiel de progresser dans nos objectifs.

Bien souvent les plus humbles nous donnent l'exemple. La semaine dernière un retraité cheminot qui désire garder l'anonymat a versé 1 000,00 F (il n'est pas membre du parti) et vit avec une retraite annuelle de 32 800 F. Des possibilités existent donc, alors, rendez-vous au 26 février.

OPPL : L'ÉTAT DOIT PAYER

Le 29-01-81, le groupe des élus communistes de Nantes donnait une conférence de presse sur les problèmes de l'OPPL. Depuis plusieurs années déjà, l'Etat ne respecte plus les engagements financiers qu'il avait contracté en signant une convention avec les villes d'Angers et de Nantes, et les départements de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire. Alors que sa part dans le budget de fonctionnement doit être de 33 %, elle est dans les faits nettement inférieure à 30 %. Cette année encore, la participation de l'Etat n'augmentera que de 8,1 %, ce qui correspond à un nouveau désengagement en francs constants. Du coup, le budget actuel de l'orchestre ne peut assurer son fonctionnement que jusqu'en août 1981.

Pourtant, tout démontre qu'à Nantes et dans notre région l'OPPL n'est ni un luxe ni un supplément d'âme. Les concerts éducatifs en direction des jeunes obtiennent un grand succès (3 500 enfants y participent) ; l'orchestre noue également des contacts suivis avec les comités d'entreprise. Les tournées effectuées dans les pays de l'Est ou à Londres, celle prévue pour cet été aux USA atteste la renommée nationale de l'orchestre.

Face à la situation créée par le désengagement finan-

(suite page 4)

"L'UNION DANS LES LUTTES" UNE CAMPAGNE FRAUDULEUSE

Déclaration du Bureau Fédéral de L.-A. du PCF

La campagne développée frauduleusement sur le thème de « l'Union dans les luttes » s'essoufflait sérieusement. Un certain nombre de personnes, d'ailleurs, qui s'étaient laissé abuser ont fait savoir qu'elles « quittaient le navire ». Depuis la désignation de F. Mitterand comme candidat du PS on a pu voir les organisateurs (une poignée de gauchistes, de l'OCI ou de la LCR et de socialistes — le tout animé par l'éminence grise Roland ANDRIEU, Conseiller Municipal Socialiste de Nantes —) tenter de trouver un second souffle.

On peut observer d'ailleurs parallèlement une évolution dans les thèmes de cette campagne, ses organisateurs tombent aujourd'hui leur masque et laissent apparaître leur volonté de jouer les « rabatteurs de voix » pour le PS. Ce sont d'ailleurs deux Socialistes qui jouent le rôle de « boite à lettre ».

Ainsi, spéculant sur la légitime aspiration à l'union de millions de Françaises et de Français, cette campagne, ouvertement soutenue et directement organisée par les dirigeants socialistes, vise en fait à mystifier les travailleurs et tourner le dos aux intérêts réels de l'union et du changement qu'ils espèrent.

Sa caractéristique principale est en effet d'escamoter complètement l'entière responsabilité de François Mitterand et des autres dirigeants socialistes dans la rupture de l'union et la défaite de

(suite page 3)

Pourquoi, face au comportement d'E. Maire, s'adresser particulièrement aux travailleurs C.F.D.T. ? (suite)

par Claude POPEREN, Membre du Bureau Politique du PCF

Nous poursuivons, cette semaine, la parution de l'important article de Claude Poperen. La semaine dernière, celui-ci expliquait ce qu'était le recentrage, cette « variante du réformisme ». Cette semaine, il montre plus particulièrement la nocivité de l'anticommunisme.

L'autre caractéristique de la politique de la C.F.D.T., accompagnant le recentrage, c'est l'anticommunisme.

Il est florissant dans ses rangs. En mars 79, dans une brochure, toujours d'actualité, intitulée : « Le P.C.F. et le Mouvement syndical », nous posions la question suivante : « Peut-on être communiste et dirigeant de la C.F.D.T. ? » A ce jour nous n'avons reçu d'autres réponses que des propos agressifs, vu la participation de la C.F.D.T. à des manifestations anti-communistes comme à Brest, lors du meeting de G. Marchais ou dans l'affaire du maire raciste de St-Maur, transférant 300 travailleurs maliens à Vitry, ceci ajouté au lamentable procès de Belfort, au cours duquel la C.F.D.T. a surtout voulu voler au secours du P.S.

Ce sont toujours là des faits irréfutables.

Cependant, le plus intéressant réside dans les réactions de travailleurs ou d'électeurs C.F.D.T. qui, comme nous, se demandent où va cette organisation ?

Ils appréciaient l'action unie avec la C.G.T. avec laquelle la C.F.D.T. a rompu ; ils appréciaient de se retrouver avec les communistes dans des manifestations contre le pouvoir et le patronat.

Or, si nous, communistes, organisons toujours la lutte contre le pouvoir et le patronat, sur ce terrain nous n'y rencontrons plus la C.F.D.T. Et pour tous ces travailleurs le discours d'E. Maire à Nantes a fait l'effet d'une douche froide. Pour ceux qui doutaient de nos critiques à l'égard du recentrage, ou de l'abandon de toute position de classe de la part de la C.F.D.T., la réalité est là et bien là.

L'adversaire pour E. Maire n'est plus le patronat, Valéry Giscard d'Estaing, non c'est bel et bien le Parti Communiste Français.

Le discours anticommuniste haineux se substitue au débat d'idées indispensable.

L'anticommunisme militant des responsables CFDT crée ainsi des préoccupations, y compris parmi des travailleurs qui n'ont pas de sympathie particulière pour le Parti communiste français.

Les cinq fédérations communistes des Pays-de-Loire s'en étaient ouvertes le 4 février 80 dans une lettre adressée au secrétaire régional C.F.D.T. Allard. Elle est restée sans réponse, mais les attaques anticommunistes se sont succédées.

Pour freiner la participation des travailleurs au meeting de G. Marchais à Cholet, la C.F.D.T. s'est retrouvée aux côtés du député-maire U.D.F. Ligot, qui se vante d'être un anti-communiste primaire (je ne connais pas d'anticommunisme qui ne soit primaire, c'est même le propre de l'anticommunisme d'être même très primaire).

La C.F.D.T. n'y a rien gagné puisque nombre de ses adhérents sont venus écouter le candidat des travailleurs ; elle s'est au contraire placée dans le camp de ceux à qui cette candidature fait peur, parce que G. Marchais mène, lui, le débat politique sur les questions qui préoccupent les travailleurs. On comprend que Ceyrac, président du C.N.P.F., « trouve des choses intéressantes dans les positions de la C. F. D. T. », on comprend que le dangereux Poniatowski « trouve qu'il y a deux hommes qui perçoivent assez nettement et assez clairement où il faut aller. Le premier, précise-t-il, est M. Valéry Giscard d'Estaing, et puis il y a un autre homme, dans un horizon politique tout à fait différent, c'est E. Maire » (l'horizon politique de ce dernier c'est son appartenance au P.S.). On comprend que M. Bouyer, président de l'Union patronale de Loire-Atlantique, déclare « qu'une évolution est possible (en Loire-Atlantique) elle passe pas la diminution de l'influence de la C.G.T. et du P.C.F., c'est je crois à terme la vision exposée par E. Maire lors de son discours de Nantes ».

On comprend donc que tout cela soulève interrogations et inquiétudes parmi les travailleurs. C'est sans doute ce qui amène la direction de la C.F.D.T. à manœuvrer en recul, tout en restant fidèle à sa ligne anticommuniste. De ce point de vue le rapport

(suite page 3)

DU 4 AU 17 FÉVRIER

FESTIVAL Gaumont

6 FILMS inspirés de la "BD"

Jour	Titre	Horaires et prix
Mercredi 4 Jeudi 5 Vendredi 6	L'HOMME-ARAIGNEE TUSK	14 h (10 F) - 22 h (20 F, 14 F) 16 h (10 F) - 20 h (20 F, 14 F)
Samedi 7 * Dimanche 8 * Lundi 9 *	L'INCROYABLE HULK CAPTAIN' AMERICA	14 h (10 F) - 22 h (20 F, 14 F) 16 h (10 F) - 20 h (20 F, 14 F)
Mardi 10 Mercredi 11 Jeudi 12	L'HOMME-ARAIGNEE TUSK	14 h (10 F) - 22 h (20 F, 14 F) 16 h (10 F) - 20 h (20 F, 14 F)
Vendredi 13 Samedi 14 * Dim. 15 *	HULK REVIENT BATMAN	14 h (10 F) - 22 h (20 F, 14 F) 16 h (10 F) - 20 h (20 F, 14 F)
Lundi 16 * Mardi 17	L'HOMME-ARAIGNEE TUSK	14 h (10 F) - 22 h (20 F, 14 F) 16 h (10 F) - 20 h (20 F, 14 F)

* Samedi-dimanche : pas de réduction 14 F - Lundi (Jour-réduction) : pas de 20 F

Cinéma "les Club"

76, AVENUE DE LA REPUBLIQUE SAINT-NAZAIRE
Tél 22.53.41

matinée et soirée tous les jours
10 % de réduction pour tous les spectateurs les jeudi et lundi sauf Fêtes et veilles de Fêtes

BRUBAKER
(Interdit — 13 ans)

LA COCCINELLE A MEXICO

LES SURDOUÉS DE LA PREMIÈRE COMPAGNIE

Le lagon bleu
en seconde soirée

Les oiseaux

Gaumont

VIENS CHEZ MOI, J'HABITE CHEZ UNE COPINE

LA BOUM
FLASH GORDON
INSPECTEUR LA BAVURE
CLARA ET LES CHICS TYPES

LES NOUVEAUTES DE LA SEMAINE

● **LES SURDOUES DE LA PREMIERE COMPAGNIE.** — Film comique de Michel Gerard, avec Darry Cowl et Pierre Tornade.

● **PSY.** — Film de Philippe de Broca, avec Patrack Dewaere et Annie Duperey. Une amusante comédie.

● **HURLEMENTS.** — Film de Joe Dante, avec Dee Wallace, Patrick McNel, Dennis Bugan. Grand Prix « Antenne d'or » du Festival du film fantastique Avoriaz 1981.

● **LE LAGON BLEU.** — Film de Randal Kleisser, avec Brooke Shields, Christopher Atkins, Lea McKern. Deux enfants d'une dizaine d'années, un garçon, une fille, échouent sur une île déserte à la suite d'un naufrage. Des années plus tard, ils s'apercevront que leur affection s'est transformée en amour...

● **NICK'S MOVIE.** — Film de Nicholas Ray et Wim Wenders. La rencontre du maître et du disciple. Le portrait semi-imaginaire d'un cinéaste parmi les plus grands, à l'aube de sa mort. Emouvant et fascinant.

● **VIENS CHEZ MOI.** — Film de Patrice Leconte, avec Michel Blanc, Gernard Giraudeau, Thérèse Liotard.

Le Gaumont-Nantes présente du 4 au 17 février un Festival du « Film inspiré de la bande dessinée », avec six titres qui intéresseront autant petits et grands : « **L'HOMME-ARAIGNEE** », « **TUSK** », « **L'INCROYABLE HULK** », « **CAPTAIN AMERICA** », « **HULK REVIENT** » et « **BATMAN** ». Tarif unique aux deux matinées chaque jour : 10 F.

APOLLO — 5 SALLES, 5 FILMS

LA COCCINELLE A MEXICO

LES SURDOUÉS DE LA PREMIÈRE COMPAGNIE | LA CAGE AUX FOLLES II

BRUBAKER

UNE ROBE NOIRE POUR UN TUEUR

ARIEL — 2 SALLES

HURLEMENTS
(Interdit aux moins de 13 ans)

● 2 films « HARD » au même programme
Tarif réduit (interdit aux moins de 18 ans)
● VOLUPTES SECRETES
● LES CHATTES ENRAGEES

Les KORRIGANS

8, avenue de la République
ST-NAZAIRE
Tél 22 44 76

VIENS CHEZ MOI, J'HABITE CHEZ UNE COPINE

FLASH GORDON

LA BOUM

JE VOUS AIME

LE DERNIER MÉTRO

A L'AFFICHE A NANTES

APOLLO

1 — 14 h 05, 16 h 05, 18 h 05, 20 h 05, 22 h 05, plus sam., 0 h 05 : **LA COCCINELLE A MEXICO**.

2 — 14 h 20, 16 h 15, 18 h 10, 20 h 05, 22 h, plus sam., 23 h 55 : **LES SURDOUES DE LA PREMIERE COMPAGNIE.**

3 — 13 h 55, 16 h 30, 19 h 55, 22 h 30, plus sam., 0 h 50 : **BRUBAKER.**

4 — 13 h 50, 16 h, 18 h 10, 20 h 20, 22 h 30, plus sam., 0 h 35 : **LA CAGE AUX FOLLES II.**

5 — 14 h, 16 h 15, 20 h, 22 h 15, plus sam., 0 h 30 : **ROBE NOIRE POUR UN TUEUR.**

ARIEL

1 — 14 h, 18 h, 16 h, 20 h, 22 h, plus sam., 24 h : **HURLEMENTS.**

2 — (permanent à partir de 14 h) : **VOLUPTES SECRETES** plus **LES CHATTES ENRAGEES**

COLISEE (14 h 30, 20 h, 22 h 30, plus dim., 16 h 30)

1 — **FANTASIA.**
2 — **JE VOUS AIME.**
3 — **PSY.**

CONCORDE

1 — 20 h, plus dim., 14 h : **LE GUEPARD.**

2 — 20 h, plus dim., 14 h : **LA DERNIERE COMBE.** 22 h 30, plus dim., 16 h : **THE ROSE.**

3 — 20 h, plus dim., 14 h : **MON ONCLE D'AMERIQUE.** 22 h 15, plus dim., 16 h : **LES DAMNES.**

4 — 20 h, plus dim., 14 h : **DERSOU OUZALA.** 22 h 30, plus dim., 16 h : **L'EXORCISME.**

GAUMONT

1 — 13 h 55, 16 h, 20 h 25, 22 h 30, plus dim., 18 h 05 : **VIENS CHEZ MOI, J'HABITE CHEZ UNE COPINE.**

2 — 14 h 10, 18 h 45, 20 h, 22 h 30 : **LA BOUM.**

3 — 14 h 15, 18 h 45, 20 h, 22 h 30 : **FLASH GORDON.**

4 — 14 h 15, 16 h 30, 20 h, 22 h 30 : **INSPECTEUR LA BAVURE.**

5 — 14 h, 16 h, 20 h, 22 h : **Festival « six films inspirés de la B.D. ».**

6 — 14 h, 16 h 30, 20 h, 22 h 30 : **CLARA ET LES CHICS TYPES.**

KATORZA (14 h 30, 20 h, 22 h 30, plus dim., 16 h 30)

1 — **LES CHIENS DE GUERRE.**
2 — **LE DERNIER METRO.**
3 — **HISTOIRE D'ADRIEN.**
4 — **LES BLUES BROTHERS.**

RACINE

1 — (permanent) : **BOUCHE-TROU** plus **LA RAGE DE JOUIR.**

2 — 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : **LE SUPER-FLICS.**

VERSAILLES

1 — 20 h, plus dim., 14 h : **LE LOCATAIRE.** 22 h, plus dim., 16 h : **A LA RECHERCHE DE M. GOODBAR.**

2 — 20 h, plus dim., 14 h : **PHANTHOM OF THE PARADISE.** 22 h, plus dim., 16 h : **IF.**

OLYMPIA.

— Tous les jours, 20 h, plus mercredi, dim., 15 h : **LA GUERRE DES BOUTONS.**

— 22 h 15 : **NICK'S MOVIE.**

HORAIRES "LES KORRIGANS"

Salle 1 : jeudi, vendredi, 14 h 15 - 16 h 05, 22 h 20. Les autres jours : 14 h 05, 16 h 20, 20 h 05, 22 h 20.

Salle 2 : jeudi, vendredi 14 h 15 - 16 h, 22 h 20. Les autres jours, 14 h 16 h 20, 20 h, 22 h 20.

Salle 3 : jeudi, vendredi, 14 h 15, 16 h 10, 22 h 20. Les autres jours 14 h 10, 16 h 20, 20 h 10, 22 h 20.

Salle 4 : jeudi, vendredi, 14 h 15, 16 h 15, 22 h 25. Les autres jours 14 h 15, 16 h 25, 20 h 15, 22 h 25.

Salle 5 : jeudi, vendredi, 14 h 15, 19 h 55, 22 h 30. Les autres jours, 13 h 55, 16 h 30, 19 h 55, 22 h 30.

SAINT-HERBLAIN :
AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance du Conseil municipal de St-Herblain, le 23 janvier, a été marquée par la discussion de plusieurs vœux. D'un vœu sur la situation des handicapés, tout d'abord. Loïc Le Gac a souhaité que l'année internationale des handicapés se traduise par des actes concrets allant dans le sens du respect des handicapés, c'est-à-dire de la prise en compte de leurs droits au logement, aux transports, à l'éducation, voire au travail. Il a rappelé les propositions présentées récemment par Georges Marchais aux associations de handicapés et a insisté fortement sur la priorité à accorder à l'amélioration des ressources des handicapés.

A l'initiative de l'U.D.B., un vœu demandant l'amnistie des Bretons incarcérés a été discuté. D'emblée, Pierrette Brémont a exprimé le refus du groupe communiste de voter un tel texte, considérant que l'analyse qu'il faisait de la situation des travailleurs bretons était profondément erronée. Peut-on, par exemple, laisser penser que les difficultés viennent de « l'incapacité » du pouvoir « à résoudre les problèmes du peuple breton » ? Par ailleurs, un tel vœu, quelles que soient les précautions oratoires dont on l'entoure, ne pouvait être interprété que comme un soutien politique à des méthodes et à des formes d'action que les communistes réprouvent. Ce ne sont pas des pains de plastic au château de Versailles qui feront avancer les travailleurs bretons vers l'issue de la crise.

En réponse d'une question de notre camarade R. Lefèvre, le maire a indiqué que la subvention de 15 000 F votée par le Conseil municipal en faveur des sinistrés d'Italie avait été versée à l'association Solidarités.

Au Conseil municipal précédent, Loïc Le Gac avait demandé que l'on s'entoure de toutes les garanties quant à l'acheminement effectif de ce secours et avait suggéré que cela soit confié au Secours populaire français dont il existe un comité à St-Herblain et qui présente toutes les garanties de pluralisme et d'efficacité.

L'association choisie par le maire socialiste, Solidarités, est tout autre : il s'agit d'une association créée par le P.S. et dont personne jusqu'ici n'avait entendu parler. Ajoutons qu'on peut légitimement se demander si le Conseil municipal aurait été informé de ce choix si un élu communiste n'avait posé la question.

PINDER

Avec son tout nouveau spectacle 81
POUR 11 JOURS SEULEMENT EN LOIRE-ATLANTIQUE
A NANTES TERRE-PLEIN ILE-GLORIETTE
du Jeudi 5 février au dimanche 15 février
Tous les jours, soirée à 20 h 45
Mercredi et samedi, 15 heures et 20 h 45
Dimanche, 14 h 30 et 17 h 30 (pas de soirée)
LOUEZ : COMITE DES FETES CENTRE NEPTUNE

Une campagne frauduleuse (suite)

LE PARTI

La campagne de remise des cartes se poursuit. L'objectif est de les remettre toutes aux adhérents avant le 28 février. Des initiatives sont prises par la cellule Lénine qui a partagé les cartes des adhérents absents à la dernière réunion de cellule entre tous les présents. A la cellule V. Jora le placement de la carte est lié à la vente de « L'Huma-Dimanche ». A la commune de Paris et aux cellules Viaud et Kuron le placement de la carte se poursuit. Une cellule a déjà tenu son assemblée populaire : la cellule des enseignants P. Neruda (une adhésion). Deux autres se dérouleront ce week-end : au Sillon (cellule V. Jora) et à La Bernardière (cellule Viaud-Kuron). La semaine dernière, des travailleurs de chez Frigécrème ont rencontré Maurice Rocher, secrétaire fédéral, et ont décidé de constituer une cellule dans leur entreprise.

Avec les "Chantelle"

Les ouvrières de chez Chantelle sont en conflit depuis plus d'un mois, pour imposer à la direction de l'entreprise des négociations sur les cadences, contre le licenciement de 22 d'entre elles coupables de ne pas arriver à tenir les cadences infernales.

La lutte des ouvrières de la fabrication est juste.

Le droit au travail des femmes comme des hommes est sacré. Avec Giscard, c'est plus d'un million de femmes qui ont été réduites au chômage. Et si les Chantelles n'avaient pas réagi avec vigueur, ce n'est pas 22, mais 30, mais 50, mais 100 qu'à terme la Direction éliminerait.

Les provocations de la Direction doivent être déjouées. Elles n'ont pour but que de diviser les travailleurs pour lui permettre de mieux les exploiter.

Il apparaît en effet qu'au travers de prétextes individuels, la Direction cherche à écréter les effectifs pour mieux se redéployer à l'étranger.

L'intervention de l'informatique, l'arrivée d'ordinateurs nouveaux semblent indiquer que c'est sur la recherche de nouveaux produits que s'orienterait l'usine de St-Herblain, la fabrication se faisant ensuite à l'étranger. Ne parle-t-on pas de Malte ?

C'est **la casse de l'unité de production de St-Herblain** qui se profile à terme et c'est ce que les travailleuses de la production ont compris. Voilà pourquoi leur lutte pour conserver leur emploi est aussi celle de tous les travailleurs.

« L'Humanité » du 2 février titrait sur « l'hémorragie du textile », branche dans laquelle le patronat a réussi l'exploit d'annoncer pendant le seul mois de janvier 8 000 suppressions d'emplois dont 6 000 pour la seule bonneterie à laquelle appartient Chantelle.

C'est donc bien un plan de casse généralisée qui commence à s'appliquer chez Chantelle et le problème du rendement non réalisé n'est qu'un prétexte pour pousser les autres à plus d'exploitation encore.

Pourquoi, face au comportement d'E. MAIRE...

(suite)

d'E. Maire au Conseil National d'octobre 80 est intéressant.

Dans ce rapport de 41 pages, les 16 premières (truffées d'attaques contre la C.G.T. et le P.C.F.) sont destinées à remonter le moral des troupes et à justifier le recentrage. Treize lignes sont ensuite consacrées en tout et pour tout aux responsabilités de l'échelon confédéral dans les négociations sur la réduction du temps de travail. Dure, dure l'autocritique !

17 pages sont réservées exclusivement à des attaques d'une rare violence contre la C.G.T., le P.C.F., l'U.R.S.S.

Sans scrupules par rapport aux faits, E. Maire réécrit l'histoire avec un objectif à atteindre : la C.G.T. et le P.C.F. sont alignés sur l'U.R.S.S.

Pour parvenir à ce genre de « démonstration » vieille de soixante ans, la pratique de l'amalgame est soigneusement entretenue, les citations de dirigeants ouvriers remontant de plus de trente ans en arrière, se font sans rappel du contexte de l'époque, elles se succèdent avec une seule volonté, faire le procès des communistes. Ces 17 pages ont un côté chasse « aux hérétiques », qui rappellent de mauvais souvenirs dans notre pays. C'est la volonté de nuire pour nuire.

Bien entendu E. Maire ne parle pas des guerres coloniales de l'époque, ni du rôle des communistes, de la C.G.T., ni de celui de la C.F.T.C. (C.F.D.T.). Cela évite d'avoir à parler du rôle du P.S. et de F. Mitterrand, en Algérie en particulier.

C'est dans ce document qu'une « volée de bois vert » est octroyée à l'Action Catholique Ouvrière.

Il y a bien quelques coups de pattes à l'égard de la F.E.N. et de F.O., mais bien modestes ! Et Maire ne peut se retrouver dans le front réformiste, il ne peut se retrouver dans le parti socialiste avec A. Henry et A. Bergeron et attaquer leurs positions.

Tout cela étant bouclé, il reste 4 pages sur les thèmes de lutte de la C.F.D.T. !

Ce qui est intéressant, en comparant ce rapport et le discours de Nantes (l'anticommunisme reste la toile de fond, hélas) c'est que E. Maire ne peut pas ne pas répondre à des questions réelles qui se posent chez les travailleurs. La C.F.D.T. est actuellement contrainte pour avancer dans sa politique de recentrage de le faire en « tenue de camouflage », parce qu'à « découvert » cela n'est pas facile.

C'est ainsi qu'après Brest, la C.F.D.T. n'a pu appeler à une manifestation contre G. Marchais à Rennes parce que les travailleurs n'admettent pas que l'on se trompe d'adversaire.

C'est ainsi qu'en ce moment la C.F.D.T. en Loire-Atlantique multiplie les déclarations contre le patronat et le pouvoir, organise quelques actions, parle de l'union, mais s'efforce — tout en essayant d'en faire supporter la responsabilité à d'autres — qu'il n'y ait pas d'actions de masse, unitaires dans les entreprises réalisées à partir de la volonté et des exigences des travailleurs sur des bases de classe.

L'objectif n'apparaît pas comme étant de faire céder l'adversaire, d'aider à la prise de conscience que le changement repose sur des modifications fondamentales de structures et non de personnel politique, mais uniquement de ne pas trop se couper des travailleurs qui font confiance à la C.F.D.T. et qui n'acceptent pas la politique d'austérité du pouvoir et du patronat. On ne peut à la fois baisser la barre concernant le S.M.I.C., être prêt à signer un mauvais accord sur la réduction du temps de travail et lutter résolument avec la C.G.T. pour les bas salaires et les 35 h.

(à suivre)

PINDER, le prestige du CIRQUE, à NANTES cette semaine...

PINDER : le cirque qui fascine. Le chapiteau réveille en chacun de nous l'enfant qui malgré tout sommeille. La piste encore attire les mêmes regards que l'on aurait pu croire blasés, de spectateurs désormais très avertis, à qui on ne fait plus le coup du sensationnel.

Un trapéziste au ciel provoque les mêmes émerveillements : oubliés les grands spectacles d'habitude, des grands et petits écrans, oubliées les « Tours Infernales » et « les Dents de la Mer ». Les clowns aux milles facéties d'apparence facile, aux déguisements grotesques, soulèvent toujours les mêmes rires...

Oui, le cirque est un spectacle éternel, irremplaçable, et PINDER en incarne le symbole le plus dynamique, le plus prestigieux.

Sous un chapiteau de 2 400 m2 chauffé par une technique des plus modernes, c'est à un spectacle entièrement renouvelé et du plus haut niveau que nous convient Jean RICHARD et le cirque PINDER, en ce début 1981.

Au son de l'orchestre de Carmino d'ANGELO et de ses huit musiciens, le rideau rouge s'écarte, et le sympathique présentateur NANDY WERL nous ouvre le spectacle :

— Nous voilà transportés dans un autre monde à dos de chameaux, excellent travail de dressage qu'effectue SACHA HOUCKE junior du cirque KNIE, d'autant plus qu'aux chameaux se joignent un buffle écossais et deux animaux rarement vus, issus d'un croisement cheval et zèbre.

— Et j'on retrouvera SACHA HOUCKE junior dans la présentaton magistrale des beaux chevaux de la Grande Cavalerie KNIE du Cirque National Suisse (Clown d'or 1977 au Festival International du Cirque de Monte-Carlo).

— L'arrivée des placides éléphants calme un peu les esprits. Figures, roulades, pyramides, quel travail pour arriver à cette précision. C'est BILLY SMART et sa partenaire qui sont à l'origine de ce fameux numéro.

— Précision, également, que nous montre du bout du doigt un des fantastiques BONACCORSO qui danse, saute et marche sur un pied ou sur une main, et même sur un doigt !

— Et voici les « CARDINALI », clowns qui nous viennent d'Italie, du surcroît excellents musiciens.

— MISS SORA, c'est un numéro de contorsion incomparable et étourdissant, de très grande classe.

— Un groupe mixte de fauves, panthères, lions et tigres nous est présenté pour la première fois en France par le téméraire dresseur « HEINZ LUYCX ».

— Le jonglage est une discipline qui demande déjà beaucoup de maîtrise de soi, mais quand ce jonglage s'effectue en équilibre sur des boules, alors laissons la place aux gracieuses LUYCX SISTERS.

— « INGRID AND JUDITH », deux jolis prénoms, deux jolies personnes, dans un numéro aérien avec échelles à la coupole du chapiteau.

— Les « GLORYS » nous présentent un numéro d'acrobatie à la bascule. Ils effectuent la plupart de leurs numéros de leur composition avec de remarquables figures rattrapées, aux sommets de véritables colonnes humaines.

— Le trapèze volant reste le numéro le plus impressionnant par la peur qu'il engendre, et cette année JEAN RICHARD nous offre un numéro attendu depuis trois ans, les fameux « THE FLYING MARQUEZ » qui nous emmènent dans le monde re la pesanteur.

— Ils nous viennent du Maroc, ils effectuent un numéro dont leur pays a la spécialité, se sont les « ALI HASSANI », pirouette, saut périlleux, roue toutes disciplines de sauf au sol, un numéro étourdissant...

— etc.

Un spectacle fabuleux donc, auquel nous convie le cirque PINDER, du jeudi 5 au dimanche 15 février, pour seize représentations (tous les soirs 20 h 45 sauf le dimanche — 14 h 30 et 17 h 30 — avec matinée supplémentaire les mercredi et samedis à 15 h).

La pyramide d'éléphants de BILLY WILSON SMART.

LOIRE ATLANTIQUE les nouvelles

LE LOGEMENT

DOSSIER N° 10 - FÉVRIER 81

LOCEMENT SOCIAL : LE PCF PROPOSE DES OBJECTIFS D'ACTION PRÉCIS...

Dans le domaine du logement social, le Parti communiste français a défini des objectifs d'action précis. Il propose de lutter pour :

● **Le blocage des loyers.** Mesure déjà imposée par deux fois pendant les cinq dernières années et qui doit être assortie de l'attribution de subventions d'équilibre aux organismes H.L.M.

● **La réglementation de toutes les conditions de locations** assurant la fixation de loyers compatibles avec le pouvoir d'achat des familles, le droit au maintien dans les lieux, la sécurité du foyer.

Par voie de conséquence, il faut lutter pour :

● **La cessation de toutes les expulsions et saisies,** de toutes les coupures d'électricité et de gaz.

● **La mise en place immédiate du fonds de garantie** prévu par la loi de 1977, fonds qui doit être alimenté par des crédits d'Etat. Une telle mesure permettrait de généraliser les commissions sociales (avec représentation légale des organisations de locataires) et de dégager des solutions pour les familles en difficulté.

● **L'élargissement des bases de calcul et l'augmentation du plafond de ressources** ouvrant droit à l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.). Les sources de financement du Fonds national de l'habitat (A.P.L.) doivent être trouvées essentiellement dans les crédits budgétaires et en aucun cas dans la reversion sur les loyers conventionnés.

● **L'allocation logement** qui doit jouer un rôle essentiel dans l'aide aux familles : il faut étendre ses bases de calcul, assouplir ses normes et simplifier les démarches pour l'obtenir.

● **Nous appelons à lutter pour la limitation des charges !**

● **Il faut faire la clarté sur les comptes :** les locataires et leurs associations doivent avoir vraiment la possibilité d'être informés, de vérifier les comptes et de les contester.

● **Il faut obtenir la diminution des charges de chauffage** grâce à quatre mesures précises : en taxant les superprofits des sociétés pétrolières et des compagnies de chauffe, ce qui permettrait de financer les travaux d'isolation thermique ; en abaissant les taxes d'Etat sur le fuel et les autres sources de chauffage ; en obligeant les compagnies pétrolières à verser les ristournes habituelles aux consommateurs collectifs (H.L.M., communes, etc...) ; en prenant en compte le poids des charges dans le calcul de l'allocation logement et de l'A.P.L.

MAL LOGÉS :

Exigez que les besoins de construction de logements soient satisfaits !

Exigez le déblocage des crédits votés et non utilisés !

Exigez, pour la construction sociale, des crédits immédiats à taux d'intérêts réduits et non progressifs !

HABITANTS DES H.L.M. :

Luttez pour le déblocage immédiat (et sans condition de conventionnement) des crédits votés par le Parlement en 1979 pour l'amélioration de l'habitat et pour l'essentiel non utilisés !

Luttez pour que soit accordée une véritable priorité à l'entretien du patrimoine en dégageant immédiatement des crédits pour l'amélioration des immeubles et de leur environnement !

Exigez la création et la reconnaissance de conseils d'habitants élus dans tous les immeubles locatifs de plus de 50 logements, et de conseils syndicaux dans les immeubles en copropriété ! Ces conseils doivent disposer de pouvoirs réels concernant notamment les charges et les loyers, les travaux d'entretien, l'amélioration des logements, l'environnement des immeubles.

TRAVAILLEURS :

Exigez, dans vos entreprises, le contrôle démocratique de l'affectation du 0,9 % des salaires pour la construction de logements, afin que les sommes soient utilisées pour vous loger plus près de votre travail, dans de meilleures conditions sociales !

ANIMATEURS DU MOUVEMENT H.L.M. :

Vous n'êtes pas des propriétaires « comme les autres ». Vous avez des responsabilités particulières pour défendre la mission sociale des H.L.M. et donc refuser le consensus. Opposez-vous à toute déontologie intransigeante qui prétendrait imposer de l'intérieur une prétendue « rigueur de gestion » comme seule réponse à la crise !

PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION :

Luttez pour le plein emploi et aussi pour l'utilisation de toutes les compétences et qualifications, depuis le professionnel du bâtiment jusqu'à l'architecte et l'urbanisme ! Ainsi vous contribuerez à contrer le pouvoir qui bloque la construction et l'appauvrit.

D'une manière plus générale, nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer les moyens du financement public des opérations d'urbanisme, notamment par le contrôle démocratique de la Caisse des dépôts et la nationalisation du secteur bancaire. Il est tout aussi nécessaire de donner aux communes et aux collectivités locales les moyens de leur mission : maîtrise des opérations d'urbanisme, droit pour les maires de réquisitionner les logements vacants des grands groupes privés...

PARMI LES 131 PROPOSITIONS DE GEORGES MARCHAIS

Plus récemment, le candidat du P.C.F. à l'élection présidentielle, Georges Marchais, a présenté un plan de lutte « contre la crise et pour le changement ». Au sujet du « droit de bien se loger », ce plan propose :

« ... Construire 500 000 HLM par an, des logements modernes et confortables.

Décider qu'aucune famille ayant un revenu inférieur à deux fois le SMIC ne peut être contrainte de dépenser pour se loger plus de 15 % de son revenu (loyer + charges). Dans ce but, diminuer le prix des logements H.L.M. Réglementer tous les loyers pour supprimer les abus. Diminuer les charges. Augmenter l'allocation-logement en faisant payer les employeurs.

Favoriser l'accès des familles modestes qui le souhaitent à la propriété et à la maison individuelle. Mais stopper toute aide, tout crédit public aux logements de luxe.

Réparer d'urgence les cités et les logements H.L.M. Les réaménager, les équiper, les animer. Embellir leurs abords. Supprimer ou rénover tous les logements insalubres.

Annuler le système de financement du logement mis en place en 1978. Accorder aux offices d'H.L.M. des prêts de la Caisse des Dépôts à long terme et à faible taux d'intérêt. Porter le 1 % patronal pour le logement à 2 % : l'attribuer obligatoirement au logement social et en priorité aux offices d'H.L.M. des communes choisies par les travailleurs.

Aider les communes à réserver, longtemps à l'avance, les terrains nécessaires aux implantations d'industries, aux H.L.M. et logements populaires, aux équipements sociaux... »

GRATUIT

Le catalogue des maisons de maçons.

MAISON BOUYGUES

Une maison de maçons.

Les Maisons Bouygues sont de vraies maisons de maçons, bâties à la truelle et au mortier, mais à des prix accessibles à tous grâce à la puissance d'achat et au savoir-faire du Groupe Bouygues.

Demandez-nous notre catalogue en couleurs, gratuit, pour découvrir tous nos modèles et connaître l'adresse de nos centres d'exposition les plus proches de votre domicile.

Pour recevoir gratuitement, sans engagement, la documentation en couleurs, renvoyez ce bon à :
Maison Bouygues
Pays de Loire
Imm. Anne de Bretagne,
1, rue Julien Videment
44200 Nantes.

Nom
Prénom
Adresse
Code postal
Ville
Téléphone
☐ Je possède un terrain ☐ Je cherche un terrain
à ... Département : ... à ... Département :

HD FEV

MODIFICATION DU PLAN "ÉPARGNE-LOGEMENT"

Le Plan d'Epargne-Logement vient d'être modifié à compter de janvier 1981.

Celui-ci passe d'abord à 9 % d'intérêt net d'impôts, avec la possibilité de prêt important à taux préférentiel.

La durée du Plan passe de 4 à 5 ans, avec la possibilité de s'arrêter au bout de 4 ans. Le montant maximum des dépôts est de 150 000 F.

Ce prêt immobilier demeure possible seulement dans le cas d'acquisition d'une résidence principale. Il peut aller de 2 à 15 ans, avec un montant maximum de 200 000 F, déterminé en fonction de l'épargne, à un taux effectif global de 7,54 % (dont 0,54 % d'assurance à 100 % sur une personne).

Si vous êtes déjà titulaire d'un Plan d'Epargne-Logement, vous êtes aussi concerné par cette réforme.

A compter du 1er février, et jusqu'à la fin de l'année 1981, vous avez la possibilité de choisir entre deux solutions :

— conserver les modalités actuelles de votre Plan, et même, s'il arrive à échéance bientôt, le proroger sous le même régime,

— bénéficier, à compter de la date de votre décision, des modalités du nouveau régime.

Vous décidez en fonction de vos propres objectifs :

● **Recherchez-vous la rentabilité ?** La rémunération plus élevée de l'épargne, offerte par le nouveau régime (9 % maximum).

● **Avez-vous un projet immobilier concernant une résidence principale ?** Vous aurez besoin d'un prêt. Si vous conservez les modalités actuelles, vous bénéficierez d'un prêt à taux plus faible. Pour un montant sensiblement égal, son coût final sera inférieur à celui que vous obtiendriez avec le nouveau régime

Rien n'est changé par contre en ce qui concerne le Compte d'Epargne Logement ; néanmoins, les nouvelles modalités du Plan d'Epargne Logement sont susceptibles de vous intéresser.

Dans tous les cas, cela vaut la peine de se renseigner près des Caisses d'Epargne ou des établissements bancaires.

RÉPONSE A NOS LECTEURS

● **« Nous faisons construire à Rezé. A partir de quel acte officiel deviendrons-nous vraiment propriétaires ? »**

— Au moment de la signature du procès-verbal de réception signé par les parties présentes.

En présence de votre architecte, ou de votre entrepreneur, vous devrez constater l'achèvement du chantier et attester que les clefs de votre nouvelle demeure vous ont été remises. A l'issue d'une telle rencontre.

Avant d'apporter votre signature, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos droits. La réception est une opération capitale, qui a pour but, entre autres, de constater les éventuels défauts ou vices de construction qui pourraient être immédiatement décelables. Il va vous falloir faire preuve de vigilance et étudier point par point chaque pièce du logement.

A compter du jour de la réception, les divers délais des garanties légales que vous doit le constructeur, commencent à courir (dix ans pour les éléments de construction du gros œuvre et deux ans pour les éléments d'équipement et les menus ouvrages). Mais ces garanties ne peuvent s'appliquer que dans la mesure où il s'agit de vices cachés, qui ne sont décelables qu'après un certain usage.

En ce qui concerne les vices apparents, il appartient au maître d'ouvrage, c'est-à-dire au particulier qui fait construire, de les relever soigneusement et de les consigner dans le procès-verbal de réception dans une clause de « réserve ».

Ce n'est que de cette façon que ce particulier peut saisir son assurance construction du problème ou se retourner contre le constructeur en demandant réparation.

Agir ainsi n'est pas faire preuve de méfiance a priori, mais d'éviter des mécomptes de part et d'autre, pour l'avenir.

● **« Nous sommes dans un secteur menacé d'expulsion par un plan d'aménagement d'ensemble. Si cela se fait, quels sont nos droits ? »**

Les indemnités d'expropriation sont fixées en prenant en considération d'abord la valeur du bien à la date du jugement et en retenant la consistance de ce bien à la date de l'ordonnance d'expropriation, enfin en considérant l'usage effectif de ce bien en se référant à une année avant l'ouverture de l'enquête publique et en prenant en compte les déclarations fiscales antérieures se rapportant aux biens expropriés.

Le juge prendrait éventuellement en considération les accords réalisés à l'amiable si les prix acceptés à l'amiable ont été conclus, soit avec 50 % des propriétaires concernés par l'expropriation et possédant au moins les deux tiers des surfaces expropriées, soit avec les deux tiers de ces expropriations possédant au moins 50 % des surfaces concernées.

(suite page 4)

Passez du rêve au projet.

Vous rêvez d'un logement plus grand, mieux situé... Vous aimeriez trouver une solution souple, adaptée à votre budget et qui vous permette de faire mûrir votre projet.

Vous avez raison : emprunter, cela se prépare.

Ouvrez donc un Livret Epargne Logement et passez du rêve au projet avec la CAISSE D'EPARGNE ÉCUREUIL.

Et n'oubliez pas, un Conseiller en Epargne est à votre disposition pour choisir avec vous la meilleure façon de réaliser votre projet.

CAISSE D'EPARGNE

1950 1980

S.A. GOUGUENHEIM FILS
12, rue du Calvaire — 44000 NANTES
Tél. 48.53.68

*

● Terrains à bâtir : Domaine de la Butterie, à CHATEAU-THEBAUD, libre de constructeur, quelques lots disponibles.

● Centre commercial du Bois - Raguenet, à ORVAULT : un local commercial disponible, sur six.

● Grandes maisons de 5 et 6 pièces principales, isolées, à vendre, dans un bel environnement proche école, centre commercial et tennis.

● Immeuble collectif de 18 appartements en front de Loire, 61, quai Magellan, à 1 500 m du centre-ville et 400 m du C.H.U.

SAINT-NAZAIRE : L'INSTITUTION HLM EN PÉRIL

Les offices HLM ont de grandes difficultés, ils ne peuvent plus entretenir leur patrimoine. A Saint-Nazaire, pour faire face à l'entretien de plus en plus indispensable, il faudrait trouver près de 30 % et cela pour plusieurs années.

Depuis 1978, date de la réforme gouvernementale du logement, l'Etat a économisé sur l'aide au logement, en francs constants 7 milliards de francs (700 milliards de centimes). Le logement social est un besoin de notre temps. Les offices publics HLM font partie du patrimoine national et ils doivent être traités comme tels c'est-à-dire, entretenus et grosses réparations par des fonds publics.

Le pouvoir fait le contraire. Pour conduire à bien sa politique d'austérité, il s'en prend aux locataires H.L.M. Comment ? Par une réforme et son conventionnement.

Si les offices ne passent pas de convention avec l'Etat : pas de prêts, pas de subventions. La convention permettra d'instituer l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Mais cette APL est alimentée par les locataires eux-mêmes par le biais du Fonds National pour l'Habitat (FNH). 20 % sont prélevés sur les loyers pour alimenter ce FNH qui distribue ensuite l'APL.

Ainsi, petit à petit l'APL remplacera l'allocation logement, payée actuellement par la Caisse d'Allocations Familiales et alimentée par une cotisation patronale.

En clair, le gouvernement dégage une fois de plus le patronat de ses obligations. Et les locataires les moins pauvres paieront l'A.P.L. aux plus pauvres.

Dans le même temps, les loyers progresseront de manière encore plus importante car il faudra bien compenser les 20 % du FNH.

Refusant cette situation, les communistes nazairiens ont engagé l'action

Il ne s'agit pas d'une position démagogique du P.C.F. et de ses élus. Les 2 500 signatures que les communistes ont recueillies auprès des locataires en font foi.

EXPO-MOQUETTE
3, rue LOUIS BLANC
NANTES 47.95.77 près pont Haudaudine
DIRECT FABRIQUES
MOQUETTES-PLASTIQUES ET TISSUS TENDUS
POSE GRATUITE DE NOS MOQUETTES
TAPIS - PEAUX
Livraisons - Devis gratuits - Crédit

LA PROTECTION DE L'EMPRUNTEUR...

Une nouvelle loi met l'accent sur « l'offre de crédit » qui doit être remise avant la conclusion du contrat. Bien qu'il n'existe pas de modèle type, celle-ci doit mentionner l'ensemble des données chiffrées du contrat proposé. En outre, la loi prévoit un délai de réflexion obligatoire de dix jours minimum, les conditions de l'offre devant être maintenues par le prêteur pendant un mois. Ce dispositif est plus protecteur que le délai de rétraction existant pour le crédit à la consommation.

Par ailleurs, les opérations immobilières supposant en général plusieurs contrats de prêts, il convient d'empêcher que l'acquéreur ne s'aperçoive trop tard, une fois engagé le contrat principal, qu'il ne peut en pratique réunir tous les fonds nécessaires.

Aussi, le mécanisme institué stipule que le contrat de prêt est résilié si le contrat principal n'est pas conclu dans les quatre mois qui suivent l'acceptation. En outre, le contrat principal ne devient définitif que si les prêts destinés à assurer son financement sont obtenus.

D'AUTRES DISPOSITIONS

Enfin, pour éviter que l'acquisition d'un logement ne soit un obstacle à la mobilité professionnelle et géographique, le texte prévoit deux mesures :

1°) Les conditions requises pour le transfert du prêt sur une tierce personne, et donc en particulier sur le nouvel acquéreur du logement, doivent être indiquées dans l'ordre de crédit.

2°) Le droit de remboursement anticipé. La loi assortit ce droit du principe de la limitation par voie réglementaire, de l'indemnité qui peut

(suite page 4)

CRÉDIT IMMOBILIER FAMILIAL

CIF
Tél. 20.19.15
10, rue de Bel-Air
à NANTES

Appartements :

Plusieurs petits immeubles sur **Nantes.**

●

Maisons individuelles :

BOUGUENAIS (La Croix-Jeannette)
Dernière tranche, travaux en cours, T 4, 5, 6.

●

LA CHEVROLIERE, MESANGER, BLAIN, COUERON...

et SUR LE TERRAIN DE VOTRE CHOIX.

LOIRE-ATLANTIQUE HABITAT.ONS

Tél. 76.52.11
7, boulevard du Val-de-Chézine,
SAINT-HERBLAIN

Construit des logements en accession à la propriété, et en location, dans toutes les communes du département.

ACCESSION :
Bouguenais, Saint-Herblain (Preux et CHU Nord), Nantes (Collines du Cens), La Chevrolière, Saint-Jean-de-Boiseau, Beaulieu.

LOCATION :
Nantes (rue Blanqui), Saint-Herblain (Preux et CHU Nord), Machecoul, La Fresne-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Montluc, Blain, La Chevrolière, Géneston, Guéméné-Penfao, Riaille, Campbon, Vallet.

PROJETS :
Nantes (rue Richebourg), Beaulieu, Saint-Joseph-de-Porterie, Les Thébaudières, Chapelle-Basse-Mer, Héric, Bouaye, Oudon, Campbon.

ATLANTIQUE LOGEMENT

4, rue Deurbroucq,
à NANTES Tél. 47.42.00
67, rue Albert-de-Mun,
à SAINT-NAZAIRE Tél. 22.52.43

La Croix-Jeannette, à BOUGUENAIS.
Preux, à SAINT-HERBLAIN.
Le Coteau, à COUERON.
La Grange, à TRELLIERES.
Le Clos-Boschet, à PRINQUIAU.
La Grée-du-Bourg, à HERBIGNAC.
La Mazure, à SAINTE-LUCE.
Les Prés, à BRAINS.
Le Tilloux, à MONTOIR-DE-BRETAGNE.

Et toute maison individuelle sur terrain de votre choix.

LE LOGEMENT

REZÉ : L'action des élus communistes pour un véritable logement social

A Rezé comme ailleurs, le logement demeure une préoccupation naturelle qu'il appartient aux élus de résoudre au mieux des intérêts de la population et des collectivités locales.

Mais pour y parvenir, que de difficultés ne faut-il pas vaincre, tant du côté gouvernemental qui réduit autant que faire se peut les « facilités » financières à la construction, que du côté de certains promoteurs privés dont les appétits spéculatifs ne connaissent pas de limites.

Toutefois, les initiatives politiques et les actions menées pour les faire aboutir permettent de régler un certain nombre de problèmes. C'est ce à quoi s'emploie notre Parti, à partir de ses conceptions sur le logement social, aidé en cela par ses élus dans les assemblées communales, départementales, régionales et nationales.

C'est ainsi qu'à Rezé, le groupe des élus communistes a toujours œuvré dans ce sens, prenant au sein de la municipalité la part qui lui revient dans les décisions prises par le Conseil municipal en matière de logement.

La Société d'Economie Mixte (SEMI) dans laquelle siège des élus, a permis un certain nombre de réalisations dont le secteur des Trois Moulins et tout prochainement de la Lande Saint-Pierre.

La mise en œuvre d'une coopération naturelle avec les sociétés HLM a permis et permettra de réaliser l'aménagement de larges secteurs d'urbanisation à caractère social.

Le Clos Magdaleneau (quartier du Pont-au-Blé) en est une illustration intéressante. Non loin de là, le projet du secteur des Mahaudières porte en lui les espoirs de nombreux demandeurs inscrits sur les listes d'attente des sociétés HLM.

La mise en application du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) doit nous permettre, si nous poursuivons nos efforts dans ce sens, de mettre à la disposition des familles modestes des logements confortables à des prix compatibles avec les ressources des travailleurs, dont les difficultés s'accroissent au fur et à mesure que s'amenuise leur pouvoir d'achat.

La lutte contre la spéculation passe aussi par l'achat de terrains par la municipalité, qui les viabilise et les remet à la disposition des familles souhaitant accéder à la propriété en pavillons, moyennant un prix de vente des parcelles au coût du prix de revient (ce qui fut fait dans le secteur du Jaunais).

D'autres opérations du même style seront réalisées sur le fond de roulement prévu à cet effet dans le budget communal.

Ainsi, sans rejeter arbitrairement l'initiative privée, l'action de nos élus municipaux doit être la traduction d'une volonté permanente d'agir pour que l'urbanisation, dans laquelle le logement entre pour une grande part, soit le reflet politique d'un frein efficace contre la spéculation, d'une continuité dans la mise à disposition des familles la possibilité de vivre à l'aise dans des logements modernes, à des prix accessibles.

Raymond CAILLEAU
conseiller municipal
de Rezé.

NANTES : 18 % DE HAUSSE DES H.L.M. EN 1981 !

Aux HLM de Nantes, les décisions prises ont été d'appliquer les hausses maximum : résultats du 1er janvier 80 au 1er janvier 81 inclus, la note s'élève à plus de 33,1 % de progression sans compter dans la même période de la forte majoration des charges. Hausses abusives, charges logement insupportables pour un très grand nombre ; difficultés nouvelles pour les habitants des cités HLM qui patissent déjà dans la vie quotidienne des attaques de tous horizons, baisse du pouvoir d'achat, chômage, etc.

Le coût du logement devient une préoccupation considérable tant sa place est importante dans le budget familial.

L'orientation actuelle de la majorité du conseil d'administration est d'augmenter les quittances pour les années à venir au même rythme. On veut faire du logement un moyen important de l'austérité, de la baisse du pouvoir d'achat, un moyen important de pression sur les travailleurs et les familles.

Encore une fois, ces orientations et ces décisions sont prises par les administrateurs socialistes, radicaux de gauche et la droite ; tandis que les administrateurs communistes qui se sont opposés à ces mesures se sont retrouvés avec les représentants élus des locataires et de la CAF.

Cette démarche politique du Parti Socialiste le conduit à être le complice de la réforme du logement.

En conventionnant 164 appartements du patrimoine, il a adopté un véritable plan de sauvetage à la réforme dont les répercussions sur les loyers en fonction du coût des travaux réalisés pour cette rénovation pourront atteindre 230 % d'augmentation. C'est le consensus par excellence.

Donc les locataires se payent eux-mêmes l'A.P.L. en payant des loyers plus élevés alors que l'allocation logement est payée par les allocations familiales sur cotisations patronales, un peu comme si on demandait aux syndicats de signer une convention avec le patron, où les travailleurs s'engageraient à une diminution de salaire afin de verser une prime pour que les plus bas revenus diminuent moins que les autres.

Le Parti Communiste, dès l'origine, a dénoncé cette politique, il fait opposition et soutient les luttes des locataires.

Rien n'est irréversible, des acquis appréciables ont été arrachés comme à Orléans, Strasbourg, Rouen ; à Villejuif, des hausses de charges et de loyers ont été réduites ou annulées.

Ayant conscience des graves conséquences de l'application de la réforme, les communistes ont choisi la lutte pour la défense des intérêts des locataires. Ils refusent de considérer cette politique comme irréversible et appellent les intéressés à faire obstacle à ces mauvais coups, cela nous conduit à la fois à refuser les hausses importantes des loyers, à refuser la conventionnement à refuser que les cités HLM ne se transforment en ghettos, où s'entasseraient les populations les plus déshéritées, à refuser le maintien de cités dégradées, sans entretien.

Nous estimons qu'aujourd'hui, en tout état de cause, le montant de la quittance ne peut être supérieur à 15 % des revenus de la famille.

Cette revendication représente un objectif correspondant à la situation des familles des salariés et aux possibilités économiques de notre pays.

POUR NOUS, BATIR EST UN ART AUTANT QU'UN METIER.

les Bâtisseurs
1 Chaussée de La Madeleine, Nantes
Tél : 47 67 88

La protection de l'emprunteur (suite)

être due au prêteur à cette occasion.

A signaler encore que, outre le cas de remboursement anticipé, le principe de la limitation des indemnités est organisé pour :

— Les frais d'étude de dossier demandés par le prêteur dont l'offre a été acceptée (en cas de résiliation du contrat de crédit par défaut de conclusion du contrat principal).

— La défaillance de l'emprunteur : dans ce domaine, la loi distingue le cas où le prêteur accepte un report d'échéance, la pénalité se réduisant alors par une hausse, provisoire et plafonnée, du taux d'intérêt, de celui où le prêteur demande la résiliation du contrat.

Réponses à nos lecteurs (suite)

L'indemnisation doit couvrir tout le préjudice subi et, c'est pourquoi peuvent être versées, outre une indemnité principale, des indemnités accessoires.

La valeur d'un terrain à bâtir est essentiellement appréciée en fonction de ce que l'on peut y construire, c'est-à-dire des possibilités de construction d'après les règles d'urbanisme et aussi d'après le marché immobilier local.

Quant aux terrains agricoles, ils sont évalués par comparaison avec d'autres terrains agricoles de même nature ayant fait l'objet d'une mutation récente.

En ce qui concerne les immeubles bâtis, il existe plusieurs méthodes d'évaluation auxquelles on peut recourir. Il en est de même des fonds de commerce, d'industrie ou d'artisanat.

SEMI DE REZE : POUR UNE PARTICIPATION DES USAGERS AU FONCTIONNEMENT

Lors de la réunion du 21 décembre 1979, le Conseil municipal de Rezé avait à délibérer sur deux questions concernant la Société d'Economie Mixte de la Ville de Rezé (SEMI).

Les élus communistes ont saisi cette occasion pour aborder le problème de la participation des usagers au fonctionnement de cet organisme, grâce auquel la ville a pu réaliser d'importants programmes de construction de logements au Château de Rezé (accession à la propriété et location simple).

Au terme d'une étude, une solution a été trouvée pour associer les habitants des logements construits par la S.E.M.I. aux travaux de cet organisme, avec voix consultative.

Tout en prenant acte avec satisfaction de ce premier pas, les élus communistes ont demandé la poursuite de cette étude afin que les habitants puissent disposer d'une voix délibérative.

totim
total immobilier
11, rue du Calvaire — NANTES
Tél. (40) 48.26.93 et 48.15.34
NEUF - OCCASION
◆ APPARTEMENTS ◆ MAISONS ◆ TERRAINS
LOCATION - VENTE
L'agent immobilier qui vous veut du bien
Alain Chanu

S.C.O.P. service-peinture
24, rue de la Ville-en-Bois - NANTES, Tél. 73-03-40
PEINTURE — VITRERIE — PAPIERS PEINTS — TISSU TENDU — MOQUETTE
REVÊTEMENT DE SOLS — ENDUIT PELLICULAIRE — ENDUIT GRESSÉ

CARNAUD - NANTES
MENACES SUR L'OUTIL DE TRAVAIL

L'inquiétude grandit dans l'usine Carnaud de Nantes où l'on assiste à un véritable travail de démolition de la part de la direction en ce qui concerne l'outil de travail.

En effet, depuis déjà plusieurs années, de plan de restructuration en plan de restructuration, il faut bien constater que la situation de l'emploi chez Carnaud s'est très sérieusement détériorée, et malheureusement, pour les travailleurs, l'année 1981 s'annonce dans des perspectives plutôt sombres.

Cernant les intentions de la direction, la cellule Julian Grimau de Carnaud rappelle notamment :

- dès février, le chômage partiel va à nouveau être imposé avec tout ce que cela suppose en perte de salaire, inquiétude sur l'avenir, etc. ;
- de plus, il y a tout lieu de craindre la suppression à plus ou moins long terme d'une centaine d'emplois à l'échelle de la Société, conséquence de l'informatisation des services. Combien de suppressions à Nantes ? questionnent les communistes.

« Fatalité de la crise » diront certains. La cellule communiste répond catégoriquement NON.

Elle s'inquiète notamment ce cette volonté patronale d'investir dans les pays dits en voie de développement où la main-d'œuvre est bon marché, ce qui leur permettra de multiplier leurs profits en surexploitant les travailleurs.

Dans ce contexte, pas d'autre solution que d'engager la lutte et à ce sujet, la cellule s'interroge sur le comportement du syndicat CFDT et sur le recentrage qu'il met en pratique.

Partant de l'existence de la crise (dont les communistes ont été les seuls à mettre à nu les mécanismes, il y a une dizaine d'années), et refusant de mener la lutte pour en sortir, la C.F.D.T s'installe dans celle-ci, cherche des solutions dans ce contexte et pratique le compromis avant que toutes les possibilités qu'offre l'action soient explorées, que celle-ci soit menée à son terme. *C'est cela le recentrage.*

Malheureusement, souligne la cellule du P.C.F., *« les travailleurs subissent les conséquences de cette position. Ainsi, dernièrement, une action à l'initiative de la C.G.T. et qui avait pour but de lutter contre la politique de chômage, ce démantèlement de notre potentiel humain et industriel, s'est heurtée au refus de la C.F.D.T. de s'y associer ».*

Estimant, quant à eux, que ce n'est pas quand les travail. leurs seront licenciés qu'il sera l'heure de se battre, les communistes les invitent dès maintenant à lutter pour défendre leur emploi, le maintien et l'amélioration de leurs avantages acquis.

ALSTHOM

ÉCHAFFAUDEURS EN LUTTE POUR LE RESPECT DE LEUR DIGNITÉ

Les patrons de l'Alsthom-Atlantique n'ont pas réussi à démobiliser les échafaudeurs en lutte pour leurs revendications.

Après diverses menaces, ils ont utilisé la justice toute dévouée à la cause du patronat pour empêcher les travailleurs de mener l'action. Le jugement en référé n'a pas modifié la combativité de cette corporation, ils ont changé leurs formes de lutte pour tenir compte du jugement.

La sympathie pour leur conflit va grandissant. Au début de la semaine, l'ensemble des ouvriers de la tuyauterie a débrayé pour les accueillir et leur faire visiter leur atelier. Dans le bureau d'études, l'accueil fut apprécié.

Le mercredi 4 février, ils étaient à Nantes pour manifester à la Préfecture et à l'Inspection Départementale du Travail afin d'exiger l'ouverture de négociations avec les patrons.

A l'initiative de la C.G.T., les agents des maîtrise signent une pétition demandant l'application de ce qui leur est professé dans les cours I.R.O.P. (Intégration du Personnel aux objectifs des patrons) à savoir : qu'il faut écouter, dialoguer, et surtout, trouver des solutions.

L'ensemble des salariés des chantiers pense que les solutions sont dans la négociation et exigent que celles-ci s'ouvrent immédiatement.

La section du Parti des Chantiers affirme qu'il est urgent de négocier dans le sens des intérêts des travailleurs :

— suppression du coefficient 180 et déroulement de carrière ;

— attribution de douches à hebdomadaires ;

— primes pour tous.

Il est possible que ces revendications soient satisfaites en témoignent les profits de la C.G.E. qui ont augmenté de 54 % en 1980.

A côté des 12 % d'augmentation des salaires, il est possible de faire payer les riches.

Nantes : Au Conseil Municipal du 30 Janvier

Séance houleuse qui devait être marquée par deux interruptions des débats : l'une à la demande du groupe communiste afin de permettre à chacun de pouvoir s'exprimer sur un dossier de concours d'idée pour la réhabilitation de la manufacture de tabacs ; l'autre sur une intervention intempestive du maire mélangeant volontairement la position des élus communistes sur le budget de l'OPHLM et un tract de la cellule des communaux. Nous avons l'occasion d'y revenir ci-dessous.

Après une intervention de Georges Batard dénonçant la carence de l'Etat qui freine délibérément l'avancement des grands projets de la ville en matière de contournement de l'agglomération et du franchissement sous fluvial à Chevire. Henri Moysan devait intervenir sur la situation dramatique des travailleurs du département mécanique de Creusot-Loire qui viennent d'être mis en chômage technique.

Notre élu s'insurgeait contre la décision de la direction de cette usine visant à supprimer dans un premier temps 70 emplois

« Quelle injustice quand l'on découvre que les profits de Creusot-Loire s'élèvent à 166 milliards de centimes, en progression de 21,5 % ».

Henri Moysan apportait en conclusion le soutien du groupe des élus communistes aux travailleurs de cette entreprise.

En fin de Conseil, nos élus devaient refuser de voter le budget présenté pour l'office HLM, celui-ci prévoyant de trop fortes hausses des loyers.

L'avis à donner sur le budget de l'O.P.H.L.M. fit l'objet d'un débat dans lequel Henri Moysan réaffirma la détermination des élus communistes et leur volonté de lutter contre les hausses de loyers (plus de 33,1 % du 31-12-79 au 1-1-1981) et contre le conventionnement.

C'est alors que le maire et les élus socialistes crurent bon de sommer les élus communistes de prendre position sur un tract de la cellule communiste des employés municipaux mettant en cause la politique d'embauche à la mairie.

La mise aux voix d'un texte ajouté à l'ordre du jour conduisit les élus communistes à un refus de vote, marquant ainsi leur souci du respect de la démocratie, de la non ingérence et de leur pleine conscience de leurs responsabilités devant la population.

Non aux 16 % d'augmentation... (suite)

l'Etat à honorer ses engagements, car ce n'est pas en s'alignant sur les objectifs du gouvernement qu'il est possible de lutter contre ses décisions.

D'AUTRES SOLUTIONS SONT POSSIBLES

Oui d'autres solutions sont possibles pour équilibrer le budget de la SEMITAN, il faut prendre l'argent où il est :

1 — La compagnie pétrolière CFP Total en 1979 (nous ne possédons pas encore les résultats 1980) a réalisé pendant que le pouvoir d'achat des travailleurs diminuait, plus de 22,5 milliards de profit, soit (+ 77,1 % par rapport à 1978) donc possibilité de baisser le carburant utilisé par les bus, SEMITAN.

2. — Que tous les patrons de l'agglomération versent le 1 % de taxe sur les transports comme la loi l'exige, car certains ne payent pas.

3. — Que l'Etat verse les dix M.F. de subvention dus au SITPAN.

4. — Exiger la détaxation des carburants, etc.

Avec le Comité de Ville de Nantes, prenez vos affaires en main, il n'y a pas d'autres solutions, que l'action. L'ACTION de TOUS pour que la SITPAN et la SEMITAN reviennent sur cette augmentation de 16 %.

Dans les prochains jours, les communistes de Nantes engageront la lutte avec leur carte pétition pour refuser cette hausse et exiger de l'Etat de véritables solutions.

Pas question de renoncer, de l'argent il y en a, il suffit de le prendre là où il est, c'est le sens des 131 propositions de Georges Marchais.

Le Comité de Ville de Nantes du PCF

le 1-02-1981

France - URSS

Le comité de Nantes de l'association FRANCE-URSS organise un voyage du 28 août 1981 au 12 septembre 1981 de Paris à Moscou, Sotchi, Bakou, Erévan, Tbilissi, Kiev, Paris.

Ce circuit permettra aux participants de découvrir les très belles régions du Caucase et de la Mer Noire.

Pour tous renseignements, s'adresser chez Mme DROLEZ, 5, rue Eugène Begarie, 44000 Nantes. Téléphone : (40) 40-17-94.

L'O.P.P.L. (suite)

cier de l'Etat, l'attitude des maires socialistes d'Angers et de Nantes a été marquée essentiellement par la démission. C'est ce qui ressort avant tout des diverses solutions proposées jusqu'alors, que ce soit la municipalisation ou la régionalisation. Elles avaient toutes pour résultat, en effet d'entériner un désengagement financier total de l'Etat et une baisse de qualité de l'orchestre.

Pour leur part les communistes sont dès le départ entrés dans la lutte aux côtés des musiciens et des professionnels, appelant toutes les personnes intéressées par la vie de l'OPPL à multiplier les initiatives pour obliger l'Etat à respecter ses engagements. J. Ralite, député communiste, est intervenu en ce sens auprès du ministre Lecat.

Il semble que cette lutte ne soit pas étrangère à la proposition faite, en quelque sorte « de concert », par le maire socialiste d'Angers et par le Président du Conseil Régional, O. Guichard. Tous deux souhaitent une régionalisation de l'orchestre avec une participation de 33 % de l'Etat. Mais il reste que cette solution ne pourra être mise en place que par les luttes. Or, on peut se demander dans quelle mesure le maire socialiste d'Angers en substituant la régionalisation au syndicat mixte dans lequel la part de la ville d'Angers est actuellement de 26 %, ne cherche pas au contraire à se retirer du jeu. Quant à O. Guichard, qui connaît justement trop bien la musique en matière de transfert de charges sur les collectivités locales, que cherche-t-il en exigeant que dans l'avenir l'OPPL se consacre davantage à la symphonie qu'au lyrique ? Veut-il tout à la fois confisquer l'orchestre au profit de la caste qu'il représente et porter à l'Opéra de Nantes le dernier coup après que son directeur, M. Terrasson, en ait été chassé il y a un peu plus d'un an par A. Chenard ?

Ce n'est pas par là que passe l'avenir de l'OPPL mais bien par les luttes.

REZÉ

Déclaration de la section du PCF et du groupe des élus communistes

Par le présent communiqué, le groupe communiste et la section de Rezé du P.C.F. réaffirment leur volonté commune de dénoncer et de mettre tout en œuvre pour s'opposer à la misère dans toutes ses dimensions.

La politique d'austérité de Giscard-Barre a bien évidemment les conséquences que l'on sait, notamment dans l'augmentation du chômage et le laminage du pouvoir d'achat. C'est pour l'essentiel ce qui entraîne le développement considérable des saisies, des coupures de gaz et d'électricité, des expulsions.

Mais, lorsque le groupe socialiste de la municipalité de Nantes vote, pour la seule année 1980, une augmentation des loyers H.L.M. de 33 %, et lorsque le maire socialiste de Rezé demande la diminution de la taxe professionnelle des patrons rezéens, cela a également des conséquences pour les travailleurs les plus mal lotis.

La démarche du pouvoir, qui organise la provocation raciste et anti-communiste de Saint-Maur, n'a pas d'autre but que d'opposer travailleurs français et immigrés, et de tenter de faire porter la responsabilité aux communistes, dans le but inavouable de taire les siennes dans une politique toute entière au service des monopoles, contre la grande majorité des travailleurs.

On peut regretter que, dans cette nouvelle provocation, on ait retrouvé contre les élus communistes de Vitry, l'ensemble des élus réactionnaires, voire le fascisant Le Pen, aux côtés des élus socialistes et de la C.F.D.T.

Pour ce qui les concerne, la section de Rezé du P.C.F. et le groupe communiste de la municipalité apportent leur soutien sans réserve au maire de Vitry et aux élus communistes de cette ville.

La Section de Rezé du P.C.F.
Le Groupe communiste
de la Municipalité.

Directeur de la publication
Maurice ROCHER
41, rue des Olivettes — NANTES

Imprimerie Commerciale
32, bd Lalanne — RENNES
C.P.P.P. n° 62 987

Composé et imprimé par une équipe d'ouvriers syndiqués